

ET SOLIDAIRE

Suites données aux recommandations de sécurité



Edité le : lundi 14 août 2017

Accident survenu le 8 juin 2005 à l'avion Robin DR 400-140B - immatriculé F-GJQO exploité par l'aéroclub de Bordeaux. Aérodrome de Bordeaux-Léognan-Saucats (33)

Le pilote et son passager prennent place à bord de l'avion afin d'effectuer un vol au départ de l'aérodrome de Saucats. Au point d'arrêt de la piste 03 revêtue, le pilote effectue les essais moteur, puis s'aligne et décolle. Des témoins au sol remarquent une fumée noire importante dégagée par l'avion, ainsi qu'une longueur de roulement au décollage anormalement élevée. Constatant une baisse portante de puissance lors de la montée initiale, le pilote décide d'effectuer un demi tour pour rejoindre l'aérodrome. A la sortie du virage, l'avion accroche la cime des arbres, heurte ensuite plusieurs pins et termine sa course sur le dos, en lisière de la forêt. Le pilote est gravement blessé et l'avion totalement détruit.

Recommandation B2008/003-01

Demande d'amélioration du bulletin service Robin Aviation N°174 du 29 novembre 2000

La baisse de puissance du moteur est provoquée par l'ingestion de la feutrine. L'application de la CN n'a pas permis de détecter la détérioration suffisamment tôt. Il a été rapporté d'autres cas de séparation de la feutrine malgré l'application de la CN.

Par conséquent, le BEA recommande que :

l'AESA, en relation avec l'APEX, étudie l'opportunité d'améliorer l'efficacité du bulletin service Robin Aviation n° 174 du 29 novembre 2000, rendu obligatoire par la consigne de navigabilité du 24 janvier 2001 :

- en envisageant un remplacement systématique de cette feutrine à une périodicité à définir,
- ou en étudiant une modification du volet de réchauffage carburateur.

Réponse

Cette recommandation touche la navigabilité des aéronefs, domaine qui est du ressort de l'AESA. Cependant, eu égard à l'implication des experts de la DGAC oeuvrant en sous-traitance de l'AESA pour la navigabilité des avions APEX, cette recommandation fait l'objet d'un suivi particulier par la DGAC.

A partir de la reprise des activités de la société CEAPR, qui est depuis le printemps 2010 responsable du suivi de navigabilité des DR400, des contacts ont été pris par les experts DGAC pour obtenir une révision du bulletin service Robin n° 174 en vue d'une consigne de navigabilité AESA.

La consigne de navigabilité AESA correspondante a été publiée en août 2014 (2014-0185).

Le suivi de cette recommandation par la DGAC est clos.

Avancement 100%

Date de mise à jour 31/05/2017